

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat Général

Direction des Ressources Humaines

Service des Emplois et des Compétences

Sous-direction du Développement des Compétences et de la
Formation

Bureau de la Coordination de la Formation

Paris, le 9 mars 2009

Le directeur des ressources humaines

à

liste des destinataires in fine

Affaire suivie par : Valérie Baudère-Clomp et Justine Nicolay
dcf1.dcf.sec.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 89 21 – **Fax :** 01 40 81 69 88

Objet : Circulaire FPTLV, ses annexes et ses pièces jointes

La réforme de la formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV) a été mise en oeuvre par la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 et par les décrets des 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires d'Etat et 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics et des ouvriers [...].

Ce nouveau dispositif a pour objectif d'assurer une meilleure gestion des ressources humaines en plaçant l'agent au coeur de son parcours professionnel et en faisant du manager de proximité un gestionnaire de compétences. Il permet en outre l'accompagnement de l'évolution des métiers et des missions du ministère.

Afin de préciser cette réforme, je vous prie de trouver ci-joint la circulaire du 26 février 2009 relative à la mise en oeuvre de la FPTLV dans les services du MEEDDAT. Cette circulaire est le résultat des réflexions de groupes de travail mis en place au cours de l'année 2008. Elle a fait l'objet d'une large concertation et a été examinée lors du CTPM du 17 février 2009.

En vue de déployer ce nouveau dispositif, j'ai confié aux futurs centres de valorisation des ressources humaines (CVRH, actuels CIPF et cellules GUEPARH) la mission de relayer la direction des ressources humaines auprès des services. A ce titre, ils ont désigné un référent FPTLV qui sera votre interlocuteur sur ce sujet et auquel vous pourrez vous adresser.

De plus, une plaquette d'information à destination des agents sera diffusée par le Fil info. Des exemplaires sous format papier seront transmis aux secrétariats généraux de tous les services.

PJ : Circulaire relative à la mise en oeuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie dans les services du MEEDDAT, ses annexes et ses pièces jointes

Copie à : - Mesdames et messieurs les secrétaires généraux, les chefs de personnels, et les responsables de formation des services centraux et déconcentrés, des services à compétence nationale et des établissements publics
- Monsieur Eric GIRARD REYDET, Sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales (ministère de l'Agriculture et de la Pêche)

De votre côté, je vous demanderai de bien vouloir désigner, pour votre service, une personne ressource FPTLV qui sera chargée d'informer les agents, de les conseiller et de traiter (ou savoir traiter) les procédures relatives au nouveau dispositif. Cette personne ressource pourra être, selon l'organisation retenue par votre service, le chargé de formation, le chargé de mission GPEC ou le chef de personnel. La personne ressource recevra par la suite une formation de deux jours organisée par les CVRH. A cet effet, le CVRH de votre inter-région se rapprochera prochainement de vous, afin de recueillir directement les coordonnées de la personne ressource.

Par ailleurs, la sous-direction des compétences et de la formation du Service des emplois et des compétences (SG/DRH/SEC/DCF) présentera, à compter du 27 mars 2009, le dispositif FPTLV dans les dix CVRH (Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse, Tours). Cette information, d'une demi-journée par session, s'adresse aux secrétaires généraux, chargés de formation, chargés de mission GPEC, chefs de personnel, gestionnaires de ressources humaines et, selon les places disponibles, à tout agent personnellement intéressé par la réforme. Cette rencontre permettra ainsi un échange entre votre service et la DRH et sera l'occasion de faire part des interrogations que l'application de la circulaire pourrait susciter. Le CVRH de votre inter-région vous informera prochainement des modalités de cette journée.

Enfin, je vous invite à prendre l'attache du CVRH de votre inter-région afin qu'il puisse intervenir lors de vos comités de directions pour présenter le dispositif de la FPTLV à vos chefs de service.

Je vous remercie de veiller à la mise en œuvre de cette circulaire et vous rappelle que ce dispositif est essentiel pour un accompagnement efficace des agents et des services.

Le directeur des ressources humaines


Jean-Claude RUYSSCHAERT



DESTINATAIRES

- Monsieur le Préfet secrétaire général du ministère
- Messieurs les directeurs généraux d'administration centrale
- Mesdames et messieurs les directeurs d'administration centrale
- Madame la chef du bureau des Cabinets

- Madame et messieurs les préfets de région :
 - Mesdames et messieurs les directeurs régionaux de l'équipement (DRE)
 - Mesdames et messieurs les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
 - Messieurs les directeurs des centres d'études techniques de l'équipement (CETE) d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Lille, Lyon, Metz, Nantes et Rouen
 - Mesdames et messieurs les directeurs des centres interrégionaux de formation professionnelle (CIFP) d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse et Tours
 - Monsieur le directeur du centre de formation polyvalent (CFP) de Brest
 - Madame et messieurs les directeurs des services de la navigation (SN) de la Seine, de Rhône-Saône, de Strasbourg, de Toulouse, du Nord-Est, du Nord-Pas-de-Calais
 - Messieurs les directeurs interdépartementaux des routes (DIR)
 - Mesdames et messieurs les directeurs régionaux de l'environnement (DIREN)

- Mesdames et messieurs les préfets de département :
 - Mesdames et messieurs les directeurs départementaux de l'équipement (DDE)
 - Mesdames et messieurs les directeurs départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA)

 - Monsieur le vice président du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
 - Mesdames et messieurs les directeurs des services d'inspection
 - Monsieur le directeur de l'école nationale des ponts et chaussées (ENPC)
 - Monsieur le directeur de l'école nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)
 - Monsieur le directeur de l'établissement de l'école nationale des techniciens de l'équipement (ENTE) de Valenciennes
 - Madame la directrice de l'établissement de l'école nationale des techniciens de l'équipement (ENTE) d'Aix-en-Provence
 - Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)
 - Monsieur le directeur service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA)
 - Monsieur le directeur du centre national des ponts de secours (CNPS)
 - Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF)
 - Monsieur le directeur du service technique de l'aviation civile (STAC)
 - Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
 - Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels (CETU)
 - Madame la directrice du centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP)
 - Monsieur le directeur de l'établissement national des invalides de la marine (ENIM)
 - Monsieur le directeur du groupe écoles des affaires maritimes (GE-CFDAM)
 - Madame et messieurs les directeurs départementaux, régionaux et interdépartementaux des affaires maritimes (DDAM, DRAM, DIDAM)
 - Monsieur le directeur de l'institut de formation de l'environnement (IFORE)



- Madame la directrice générale l'agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Monsieur le directeur de l'agence des aires marines protégées (AAMP)
- Monsieur le directeur général de l'agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET)
- Messieurs les directeurs des agences de l'eau (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse, Seine-Normandie)
- Monsieur le directeur du conservatoire du littoral
- Messieurs les directeurs des écoles de la marine marchande du Havre, de Marseille, de Nantes, et de Saint-Malo
- Monsieur le directeur général de l'établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF)
- Monsieur le directeur général de l'institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)
- Monsieur le directeur général de l'institut géographique national (IGN)
- Madame la directrice générale du laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)
- Monsieur le président directeur général de Météo France
- Monsieur le directeur général du muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
- Monsieur le directeur général de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- Monsieur le directeur général de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
- Mesdames et messieurs les directeurs des parcs nationaux (Cévennes, Ecrins, Guadeloupe, Guyane, Mercantour, Port-Cros, Pyrénées occidentales, Réunion, Vanoise)
- Monsieur le président de Parcs nationaux de France (PNF)
- Monsieur le directeur général de Voies navigables de France (VNF)